

# Le FONDS LOGEMENT UNIQUE de la Loire en 2006

## Pourquoi un Fonds logement unique dans la Loire ?

Le fonds logement unique est une des actions principales du *Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de la Loire*, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Général. Le FLU relève de la compétence du Conseil général depuis 2005.

Le *Fonds Logement Unique* de la Loire a préfiguré depuis 2002 le regroupement de différents fonds regroupés sur le plan national dans les *Fonds de Solidarité Logement* depuis 2005.

## Les Commissions logement unique (CLU) : un traitement local des demandes.

Afin de permettre un traitement rapide et de proximité des demandes, cinq commissions ont été créées. Leur secrétariat est assuré par les CAF pour St-Etienne et Roanne, par le Conseil général pour l'Ondaine, le Gier, et le Forez. La gestion financière est assurée par la CAF de Saint-Etienne.

Les CLU sont présidées alternativement par le Conseil général ou la CAF, et rassemblent les Communes (Associations de Maires), les Intercommunalités et les fournisseurs d'eau, d'énergie ou de telecom contribuant au FLU, les associations, les bailleurs sociaux et privés.

**Le FLU peut apporter des aides (secours, prêts sans intérêts, abandon de créance, accompagnement social) pour :**

- **Faire face aux frais d'accès au logement**  
Dépôt de garantie, caution solidaire, frais d'agence, frais d'installation, 1<sup>er</sup> mois de loyer.
- **Se maintenir dans un logement**  
Aides pour des impayés de loyers et charges locatives, d'énergie, eau ou téléphone.

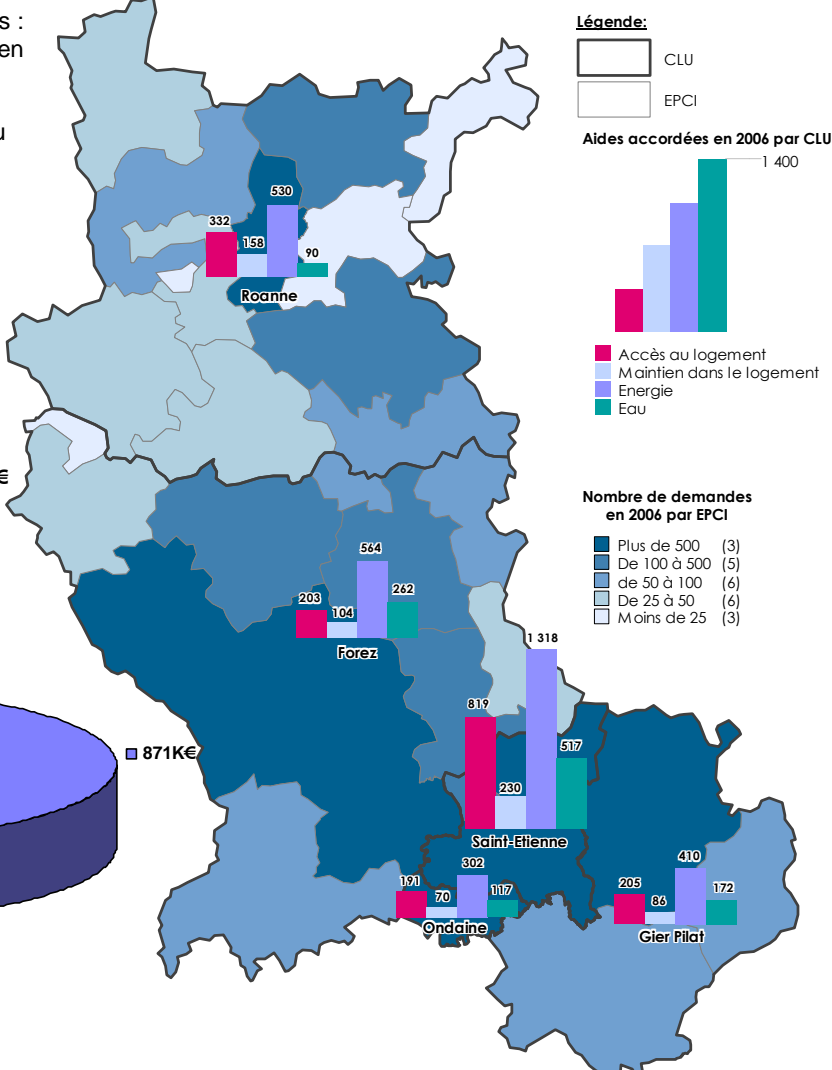
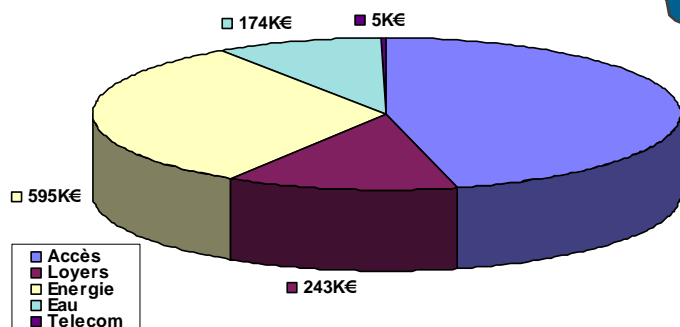
## Qui est concerné par le Fonds Logement Unique ?

Le dispositif s'adresse aux plus précaires : 94% des demandeurs sont sous le seuil de pauvreté en 2006 (Revenu par Unité de Consommation 788€).

Les demandeurs sont principalement des locataires du privé (54%), mais aussi des locataires HLM (42%) et des propriétaires occupants démunis (4%).

FLU Loire	2003	2004	2005	2006
<b>Demandes</b>	8920	8708	8675	9198
<b>Aides</b>	5616	5846	6159	6583
<b>% aides/demandes</b>	63%	67%	71%	72%
<b>Montants accordés</b>	1 544K€	1 825K€	1 800K€	1 911K€

FLU 2006 : Répartition des montants accordés



## Le Fonds Logement Unique aide annuellement 2,5% des ménages ligériens.

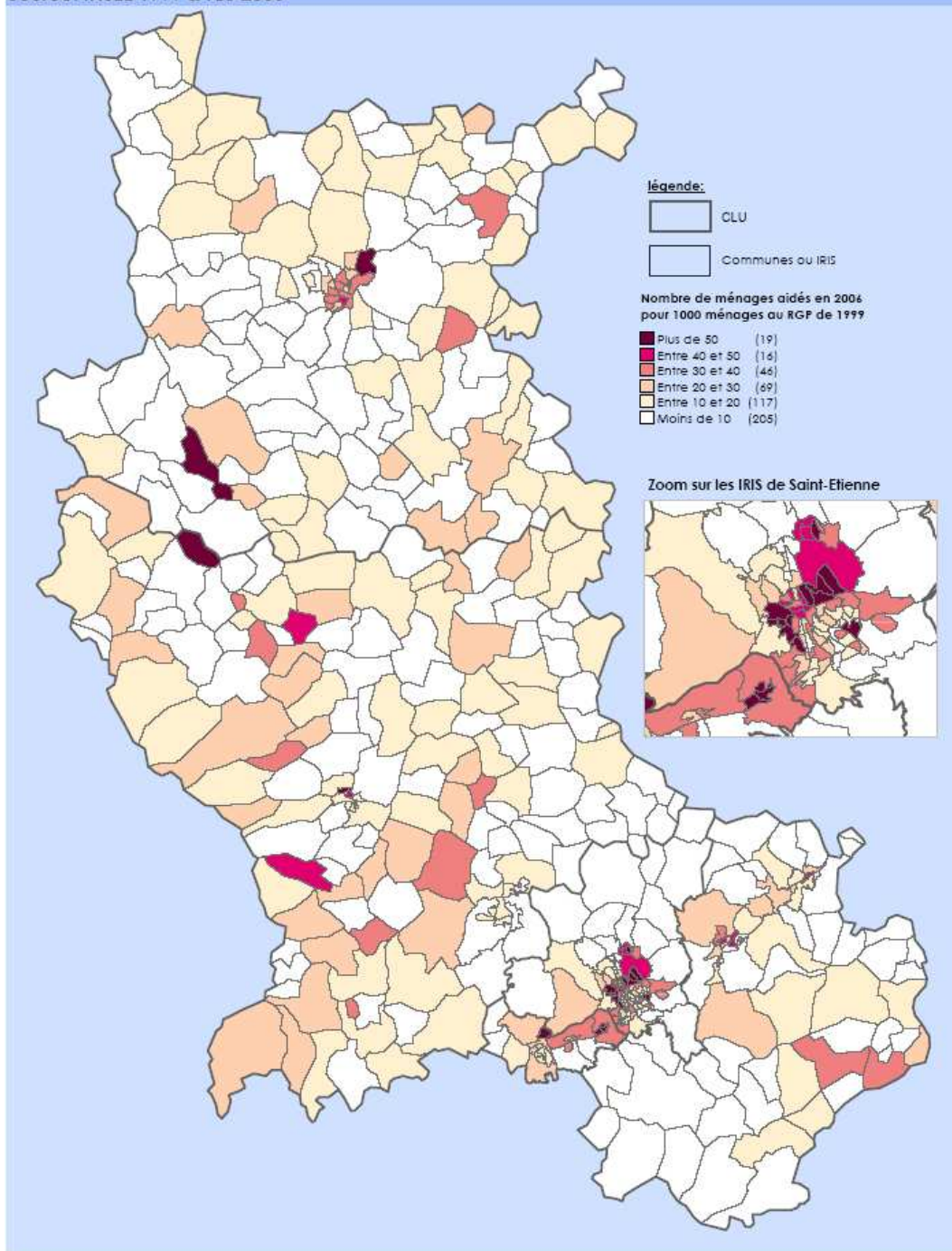
Une partie des demandeurs connaissent un déséquilibre durable de leur budget logement et sont régulièrement aidés :

- 45% des demandeurs 2006 étaient déjà connus
- entre 2003 et 2006 : 7% des demandeurs ont fait au moins une demande par an et 16% ont fait au moins une demande tous les 16 mois.

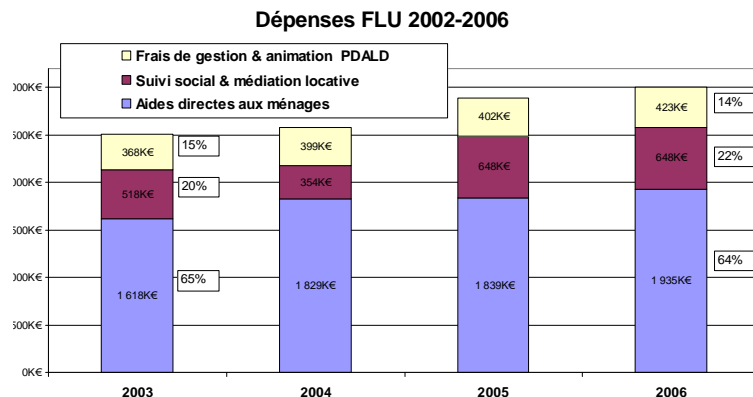
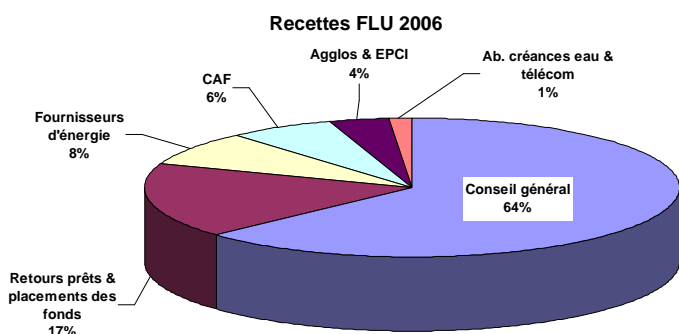
Par ailleurs plus de 700 ménages bénéficient d'un accompagnement social lié au logement, en vue de :

- permettre une bonne insertion dans un nouveau logement (aide aux démarches et à l'installation),
- ou de favoriser un maintien dans les lieux lorsqu'il y a des difficultés (financières, usage du logement, etc.)

Localisation des demandes d'aide financière  
Indicateur: Nombre de ménages aidés en 2006 pour 1000 ménages au RGP de 1999  
Source: INSEE 1999 & FLU 2006



## Qui contribue au Fonds Logement Unique et comment sont réparties les dépenses ?



**En savoir plus : [pdald42.fr](http://pdald42.fr) (mot de passe « plai »)**

Chef de Projet et Secrétariat du PDALD : Conseil Général de la Loire – Délégation à la Vie Sociale, Sous-Direction des Politiques sociales  
8 place de l'Hôtel de Ville - 42000 Saint-Étienne - Tél. 04 77 49 39 91 - Télécopie 04 77 49 39 99 - ✉ [pdald@ce42.fr](mailto:pdald@ce42.fr)